

**DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU**

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE VILLEDIEU

**ARRETE
Portant réglementation temporaire de la circulation
RD n° 116
COMMUNE DE VILLEDIEU
Hors agglomération**

**Le Président du Conseil Départemental,
Le Maire de Villedieu,**

- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** le Code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1,
- **Vu** le Règlement de voirie départementale adopté par la délibération n°25CD05-10 du Conseil départemental du 12 décembre 2025 et l'arrêté n°26-0242 du Président du Conseil départemental du 29 janvier 2026,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- **Vu** l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I8ème partie – Signalisation temporaire, modifié,
- **Vu** l'arrêté n° 25-3525 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental aux Directeurs et Chefs de services Départementaux,
- **Considérant** que pour permettre le bon déroulement de la Fête du Four de Ribeyrevieille sur la route départementale RD 116 sur la commune de Villedieu et pour assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la RD 116 du samedi 5 septembre 2026 à 7h00 jusqu'au dimanche 6 septembre 2026 à 17h00
- Sur proposition du Chef d'Agence et de Monsieur le Maire de VILLEDIEU

**DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU**

ARRETENT

Article 1 : le samedi 5 septembre 2026 de 7h00 au dimanche 6 septembre 2026 17h00, la circulation sur la RD 116 sera réglementée comme suit :

- La circulation sur la route départementale n° 116 sera interdite à la circulation entre la RD 890 et la RD 921 dans Ribeyrevieille et déviée dans les deux sens par :
 - La Rue des Lavois (en sens unique durant toute la journée du samedi 5 septembre jusqu'à 2h00 du matin le dimanche 6 septembre 2026) pour les véhicules venant de la RD 921 et se dirigeant vers Bouzentès ou la RD 890 ou la RD 116.
 - Par la RD 890 de Ribeyrevieille à la RD 921 via Bouzentès, Montlong et le Camp de la Touète, pour les véhicules venant de la RD 116, ou de Bouzentès et se dirigeant vers la RD 921.

Article 2 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par les soins de la commune de Villedieu et de l'association organisatrice

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de VILLEDIEU

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal

Villedieu, le 28 juillet 2026
Le Maire de VILLEDIEU



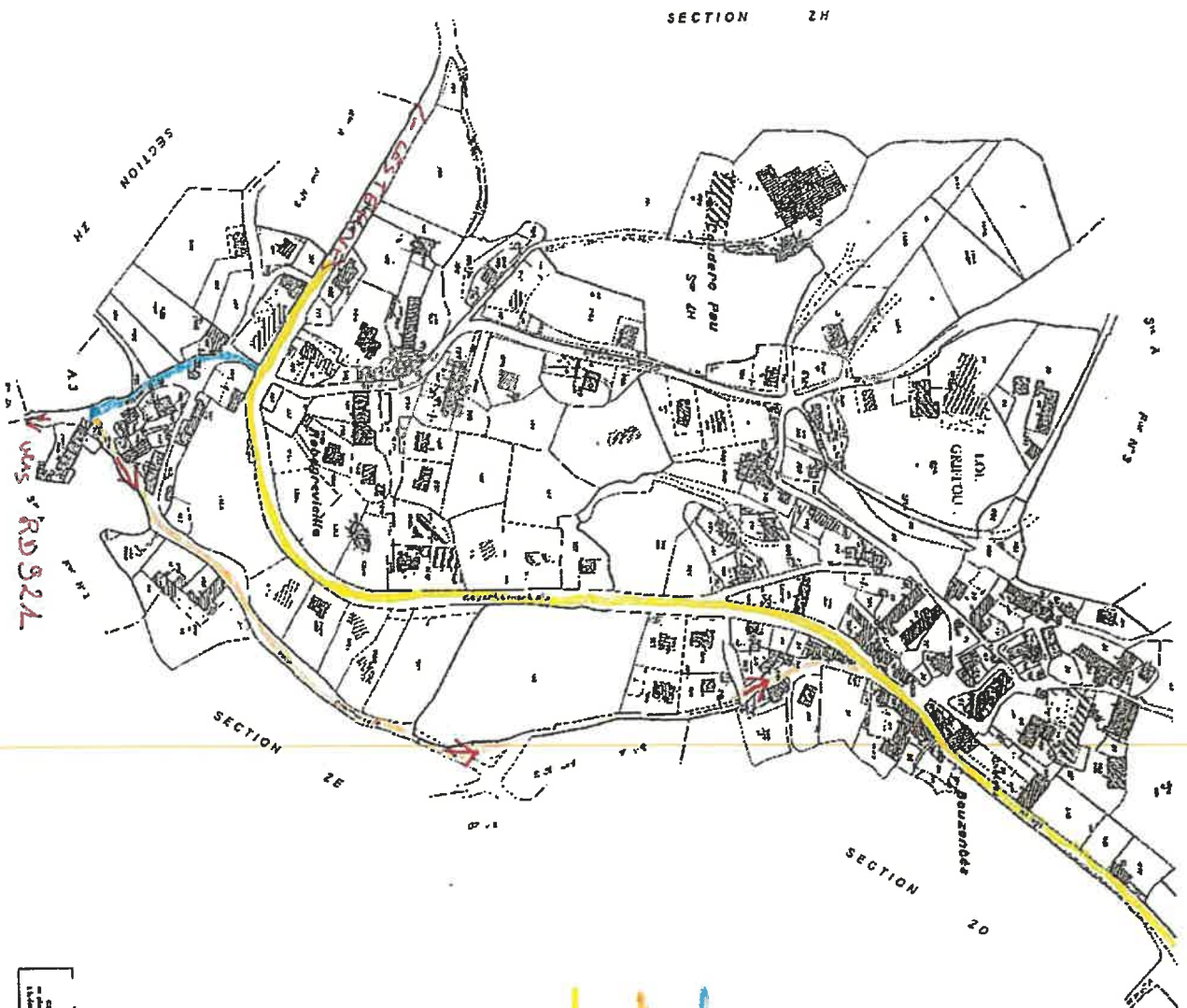
Emmanuel HEBRARD

Aurillac le 05/08/2026
Le Président du Conseil
Départemental et par délégation
Le Directeur des Mobilités

A blue ink signature, likely of Philippe Fabregue, written over the text of the delegation.

Philippe FABREGUE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Roux', written next to the printed name of Philippe Fabregue.



RD 146 fermée
Rue des Lavoirs en sous-voiture
→ sans de circulation
RD 890

Commune de Villedieu
Canton de Villedieu
Feuille N°1

0 50m

COMMUNE DE VILLEDIEU
Copie de Plan

Échelle 1/4500
Projet A1 - Orger CBH, 2015

Feuille N°1

Échelle 1/4500

Projet A1 - Orger CBH, 2015

FOYER RURAL BOUZENTÈS RIBEYREVIEILLE

Ribeyrevieille
15100 VILLEDIEU

MAIRIE de VILLEDIEU
Le Bourg
15100 VILLEDIEU

OBJET :
Demande de fermeture de routes

Bouzentès,
le 26/06/2026

Monsieur le Maire,

Nous sollicitons vos services pour la mise en place d'arrêtés municipaux et départementaux pour la fermeture de certaines voies en vue de la Fête du Four le 5 septembre 2026, organisée au four de Ribeyrevieille.

Ces dispositions permettront de faciliter l'organisation de la fête mais surtout de sécuriser les allées et venues des personnes présentes et en particulier les enfants.

Les voies à fermer sont les suivantes :

- Rue du Four et petite rue perpendiculaire donnant sur la D116, du vendredi 4 septembre 2026 de 16h au dimanche 6 septembre 2026 à 17h.
- La D116 du croisement avec la D890 jusqu'au croisement avec la rue des lavoirs du samedi 5 septembre 2026 de 8h au dimanche 6 septembre 2026 à 3 h.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Bureau
Représenté par

Bessette Mayol
